

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 juin 2025</b>	<b>N° 2025-263</b>

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108596-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	<b>Conseil du 6 juin 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest  Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	<b>N° 2025-263</b>

---

**MERIGNAC - BORDEAUX - Place Mondésir - Approbation et arrêt du bilan de la concertation - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Thierry TRIJOLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**I – Préambule / contexte et objectifs du projet**

Depuis une vingtaine d'années, Bordeaux Métropole a engagé une réflexion quant au devenir de la place Mondésir, espace avec un caractère routier marqué à l'interface des communes de Bordeaux et de Mérignac, à la croisée des quartiers de La Glacière, Caudéran et Saint-Augustin.

Plusieurs axes structurants est-ouest traversent la place : les avenues d'Arès, de la République, de la Marne. En parallèle, plusieurs axes secondaires se raccordent sur la place mais assurent un rôle important tant de connexion nord-sud, que de desserte du quartier.

On note également la présence d'un pôle commercial important autour du supermarché Auchan, côté Mérignac, et de petits commerces de proximité, à la fois à Bordeaux et à Mérignac.

La place est située en secteur urbain, mais affiche un paysage contrasté et peu structuré.

Plusieurs études ont été menées pour donner à cette place un caractère plus urbain, mais également pour mieux aménager les conditions de mobilité des transports en commun, des deux-roues et des piétons.

Une étude de programmation intégrant ces enjeux a été lancée au 2eme semestre 2022, et a permis de dégager des scénarios présentés en janvier 2023. Ceux-ci ont été approfondis et déclinés en variantes, ayant toutes fait l'objet de modélisations de circulation pour confirmer la faisabilité du projet sur le plan de la mobilité des véhicules.

Un des enjeux majeurs du futur aménagement sera de transformer cet espace en une véritable entrée de ville.

Le projet de réaménagement vise donc à renforcer et requalifier cet espace public en s'appuyant sur les objectifs suivants :

- Conférer à cette place, aujourd'hui fonctionnaliste, une véritable qualité paysagère et urbaine.
- Maintenir une circulation fluide, lisible et sécurisée, quel que soit le mode (piéton, vélo, bus, voiture)
- Une infrastructure cyclable continue et aux standards REVE (2 pistes unidirectionnelles de 2,5m)
- Désimperméabiliser et végétaliser la place
- Valoriser les commerces par un espace dédié et le maintien d'une offre de stationnement minute à proximité.

- Développement d'un espace paysager généreux au sud pouvant accueillir le marché.

Un comité de pilotage s'est tenu en décembre 2023 et a validé les principes généraux du projet ainsi que l'engagement de sa mise en œuvre opérationnelle.

Conformément aux articles L.103-2 et suivants, R103-1 et L300-1, du Code de l'urbanisme, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé par délibération n° 2024/94 du 2 février 2024 les objectifs du projet, le lancement et les modalités de la concertation réglementaire sur concernant le réaménagement de la place Mondésir.

## II – Modalités de la concertation

La concertation a été ouverte le 12 mars 2024. La publicité s'est faite par voie de presse le 24 février 2024 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 2 février 2024, détaillée par l'arrêté du Président de Bordeaux Métropole et les arrêtés modificatifs complétant l'arrêté initial, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, aux Mairies de Mérignac et Bordeaux-Caudéran ; au Pôle Territorial Ouest et au Pôle Territorial Bordeaux de Bordeaux Métropole.
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/remanegement-de-la-place-mondesir-boreaux-et-merignac>) et mise en place d'un registre électronique permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site.
- Tenue de deux forums publics participatifs de présentation et d'échanges, l'un autour du programme (le 14 mars 2024) et l'autre des études préliminaires (le 10 décembre 2024).
- Tenue d'une balade urbaine sur site le 21 mars 2024.
- Réunion spécifique avec les commerçants le 6 avril 2024.
- Tenue de 4 « stands mobiles », sur sites, pour informer les riverains et usagers et recueillir leurs contributions : le 17 avril 2024 sur le parvis de la Maison des Habitants de la Glacière, le 28 avril 2024 sur le marché de Mondésir, le 15 décembre 2024 également sur le marché de Mondésir, et le 17 décembre 2024 sur la place Mondésir.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales, les éléments du programme d'aménagement ainsi qu'un plan de situation et le registre de la concertation.

Il a été amendé au fur et à mesure avec les documents issus des temps de la concertation :

- Le support de présentation et le compte-rendu du forum participatif du 14 mars
- Le compte-rendu de la balade urbaine du 21 mars
- Le compte-rendu du stand mobile du 17 avril
- Le compte-rendu du stand mobile du 28 avril
- Le flyer d'invitation, le support de présentation et le compte-rendu du forum participatif du 10 décembre
- Le compte-rendu du stand mobile du 15 décembre
- Le compte-rendu du stand mobile du 17 décembre

La clôture de la concertation est intervenue le 15 mai 2025 à 17h00. Elle a été annoncée le 30 avril 2025 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

## III – Bilan de la concertation

### 1. Chiffres clés des participants et contributions

Les temps de concertation ainsi que le site de la participation de Bordeaux Métropole et les registres « papier » ont permis la participation d'un nombre important de personnes qui ont pu s'exprimer. Le détail en est le suivant :

- Dossier « papier » de la concertation : plus de 150 dossiers distribués
- Registres en mairie de Mérignac, en mairie de Bordeaux-Caudéran, au Pôle Territorial Ouest, au Pôle Territorial de Bordeaux : 2 contributions
- Site en ligne de la participation de Bordeaux Métropole : 179 contributions ont été enregistrées
- Forum participatif du 14 mars, qui avait pour objectif de présenter la programmation du réaménagement de la place Mondésir, de lancer la démarche et de recueillir les questions et contributions des participants sur des stands thématiques : 86 participants
- Balade urbaine du 21 mars : 40 participants
- Réunion avec les commerçants du 6 avril : 10 participants
- Stand mobile du 17 avril : 24 participants (43 contributions)
- Stand mobile du 28 avril : 54 participants (82 contributions)
- Forum participatif du 10 décembre, qui avait pour objectif de restituer les enseignements de la première phase de concertation, de présenter l'avancement du projet, et d'approfondir la réflexion sur les mobilités, la façade nord et la façade sud de la place : 62 participants
- Stand mobile du 15 décembre : 52 participants (77 contributions)
- Stand mobile du 17 décembre : 8 participants (24 contributions)

## 2. Synthèse des contributions

Les riverains de la place Mondésir ont été appelés à faire part de leur avis sur leurs attentes et propositions dans le cadre du projet de réaménagement.

### **La gestion du projet**

Plusieurs questions ont été formulées au cours des deux phases de concertation concernant les modalités de gestion du projet : durée du réaménagement, maîtrise d'œuvre, coût global, nécessité ou non de destruction de bâtiments adjacents.

### **Le cadre de vie**

Plusieurs thématiques ont été abordées : intégration au paysage et ambiance de la place, revêtements, équipements, aménagements, etc.

Les participants ont, pour beaucoup, fait valoir leur attrait pour une place à la fois vivante et calme, s'apparentant à une « petite place de village ». De manière générale, les riverains et usagers de la place Mondésir ont souhaité voir le contraste paysager entre la place et les quartiers alentours diminuer, en évitant le béton et les espaces minéraux, ainsi que les bâtiments à plusieurs étages.

Ils ont également déploré le nombre de panneaux de signalisation, d'espaces résiduels et d'objets urbains encombrants.

Sur les sols et revêtements, il est mis en avant le besoin d'avoir plus d'espaces en pleine terre, mais également qu'il y ait une plus grande accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Les attentes se sont donc davantage tournées vers des matériaux clairs, perméables et lisses comme des pavés ou des dalles sur les allées, couplés à de la pleine terre dans les espaces verts.

En matière d'équipements et de mobilier urbain, on note une très grande attente, car les propositions de mobilier urbain, d'équipements sportifs, de loisirs, de jeux, visant à agrémenter les lieux et en faire un véritable lieu de vie, ont été extrêmement riches ; quelques personnes ont toutefois souhaité que cela ne devienne pas un lieu festif. Certains ont attiré l'attention sur la nécessité de considérer la sécurité des espaces réaménagés.

Les participants ont tous fait remonter le manque de végétation sur la place. Il existe aujourd'hui un espace vert au sud peu emprunté ainsi que des parterres de fleurs à l'ouest de la place appréciés par certains contributeurs.

Quelques personnes souhaitent un espace aéré facilitant la visibilité des commerces, voire,

pour certains, la suppression d'une partie du parc.

Toutefois, la quasi-totalité des personnes sont enthousiastes à l'idée de disposer d'un parc au sud, végétalisé et ombragé où il serait possible de se balader.

De nombreux participants ont émis le souhait de transformer la place en îlot de fraîcheur, et ont formulé de nombreuses propositions en ce sens.

Enfin, quelques problématiques d'inondation localisées, dans l'espace public, ont été signalées.

### **Les services et commerces**

Les participants ont été amenés à s'exprimer sur leur usage des services et commerces actuels de la place Mondésir, mais aussi sur ceux qu'ils souhaiteraient voir se développer pour améliorer la convivialité du lieu et répondre à leurs besoins.

Les riverains et usagers de la place Mondésir ont fait remonter leurs besoins d'accéder à de nouveaux services en diversifiant l'offre commerciale proposée. Ils souhaitent qu'une attention soit portée à au stationnement pour accéder aux commerces.

Globalement, les participants aux forums et stands mobiles se sont montrés favorables au développement de terrasses pour les commerces situés au nord de la place.

La plupart des participants ont soutenu que le marché dominical se déroulant sur le parking de Auchan était fortement agréable, tant par sa taille, que par les produits et les prix qui y sont proposés. Sa délocalisation serait donc envisagée exclusivement dans le cas où Auchan venait à faire le choix de ne plus l'accueillir.

Plusieurs participants ont souligné l'opportunité d'inclure le parking d'Auchan dans le réaménagement de la place, via diverses propositions comme le recours aux aides financières gouvernementales pour le réaménagement des zones commerciales en entrée de ville et/ou l'intégration d'Auchan dans les discussions sur le réaménagement de la place Mondésir.

### **Les mobilités**

Les participants ont été encouragés à s'exprimer sur leurs usages et leurs attentes en termes de mobilité, qu'elle concerne les déplacements piétons, cyclables, les transports en communs ou en voiture.

Les piétons et les PMR traversant la place Mondésir ont insisté sur la détérioration ainsi que l'étroitesse des trottoirs (sur l'avenue de la République ou sur l'avenue du Maréchal Gallieni notamment). Ils ont également relevé l'insécurité du lieu, tant par le manque de passages piétons que par les difficultés de circulation.

L'élargissement du trottoir, proposé au Nord de la place a eu des retours positifs, notamment pour ce qu'il offre en termes d'accessibilité et de terrassements.

Le souhait de sécuriser les déplacements a été exprimé. Certaines contributions témoignent de l'intérêt de développer des cheminements piétons sécurisés, de mettre en place des limitations de vitesse dans les rues adjacentes en y établissant une priorité aux piétons, par exemple.

Les cyclistes ayant participé à la concertation ont souvent exprimé un sentiment d'insécurité à vélo lié à la présence de la voiture et au manque d'infrastructures sécurisées pour les cyclistes. Un des objectifs de la programmation est de sécuriser les déplacements vélos. Certains ont demandé à disposer d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la façade nord, ou bien encore l'aménagement de pistes cyclables centrales, d'autres ont insisté sur la continuité cyclable, ou leur volonté de séparer distinctement les différentes modalités de transport, en particulier les pistes cyclables qui ne devront pas entrer en conflit avec les automobilistes ou les piétons.

Le stationnement des vélos a également fait l'objet de nombreuses attentes et nombreuses propositions, ainsi que pour les équipements destinés aux vélos (station d'entretien par exemple).

Les riverains de la Place Mondésir regrettent la difficulté d'accès à des transports en commun, que ce soit au sujet des bus ou des tramways. Le trajet du bus de la ligne 1, ainsi que les retards des transports en commun, ont été des arguments cités comme contraignant l'usage par les riverains de la place Mondésir. Ainsi, plusieurs contributions relèvent

l'importance de développer l'offre de transports, tant dans la régularité que dans la fréquence.

Des doutes ont été émis sur la configuration de carrefour à quatre voies, proposée dans la programmation, en raison de la longueur des bus empruntant la place Mondésir, entraînant des difficultés pour tourner. Par ailleurs, certains sont inquiets quant à la fluidité de la circulation si des arrêts de bus venaient à être installés au sud de la place ou en amont (dans le sens de Mérignac).

Les déplacements et le stationnement automobiles ont été des sujets proéminents. L'usage de la place Mondésir est fortement ancré dans les habitudes des automobilistes méridionaux et bordelais, et certains usagers ont souligné leur besoin d'utiliser la voiture pour accéder à certaines de leurs activités. Ainsi, une fréquentation importante est soulignée et des embouteillages se forment aux heures de pointe sur l'avenue du Maréchal Gallieni, mais aussi sur l'avenue de la Marne en amont de la place Mondésir. A cet égard, les habitants craignent un report de trafic vers la Glacière pour les automobilistes. Les habitants ont aussi formulé plusieurs propositions pour diminuer les embouteillages : diminuer l'attente aux feux tricolores et privilégier l'aménagement d'un rond-point plutôt que celui d'un carrefour à 4 voies.

Certains contributeurs ont demandé à veiller à ne pas déporter le trafic automobile sur les axes alentours. Plus généralement, les riverains ont demandé à rompre les lignes droites pour réduire la vitesse des automobilistes et poser des radars de feux. Certains participants ont demandé des clarifications sur l'accès à la rue Guynemer et à la rue Jean Grondel.

Le sens de circulation des rues a fait l'objet de nombreux échanges quant à l'intérêt ou non de modifier ces sens.

Dans l'ensemble, les automobilistes utilisent le parking central pour stationner et les rues alentours pour gagner du temps. Plusieurs problématiques quotidiennes sont identifiées par les automobilistes tel que le stationnement sauvage sur l'Avenue d'Arès ou encore le manque de stationnement. Des participants ont émis des doutes sur la réduction du nombre de places de stationnement, notamment pour les riverains.

Sur le point du stationnement, plusieurs idées ont été évoquées.

Le bilan joint à la présente délibération (annexe 1) synthétise l'ensemble des avis, remarques, questions relevées au cours de la concertation et propose des premiers éléments de réponse.

### ***La prise en compte dans le projet des éléments issus de la participation du public***

Bordeaux Métropole apporte des réponses dans l'annexe 1 (bilan détaillé), qui peuvent être synthétisées de la façon suivante :

- ***Sur la qualité du projet***

Il est dit la durée estimative des travaux, soit 2 à 3 ans, en intégrant les travaux des concessionnaires de réseaux. Ils se feront par secteurs afin de permettre la poursuite des activités (circulation, commerces). La maîtrise d'œuvre est assurée par un groupement constitué d'un BET de VRD, ainsi que d'une agence de paysage et d'urbanisme.

Il n'est pas jugé nécessaire, à ce stade, de démolir des bâtiments pour réaliser le projet.

- ***Sur les espaces publics***

Le réaménagement de la place Mondésir poursuit bien l'objectif de faire de la place un véritable lieu de vie et d'animation. Les études vont également prendre en compte les questions de sécurisation des lieux réaménagés, qui ont fait l'objet de contributions du public.

Le projet vise à désimperméabiliser la place partout là où c'est possible, tout en tenant compte de la nécessaire accessibilité pour les PMR. En revanche, pour les endroits qui ne seront pas en pleine terre, il importe en effet d'avoir des revêtements adaptés aux usages attendus, qui soient résistants, durables, qui assurent de la perméabilité et permettent de conserver un certain confort thermique l'été. Le projet s'attache à prendre en compte les contributions du public en ce sens. Le confort maximal sera recherché.

On note de très nombreuses propositions du public pour faire de cette place un lieu de vie. Bordeaux Métropole et l'équipe de maîtrise d'œuvre ont déjà intégré de nombreuses propositions dans le projet, et s'attachent à étudier toutes les contributions pour proposer un

aménagement articulant au mieux des équipements de jeu, de loisir, sportifs, de promenade, et utilitaires (sanitaires notamment, point d'eau).

La désimperméabilisation et la végétalisation de la place sont des enjeux majeurs. Il s'agit de planter des arbres mais aussi de la végétation de différentes strates (arbustes, couvre-sols, engazonnement...). Une dizaine d'arbres, sur l'ensemble de la place, devront être supprimés, dont une partie sont morts ou en mauvais état sanitaire. Le projet va continuer à s'affiner ; à ce stade des études il est prévu de planter environ 130 arbres.

La désimperméabilisation de la place permettra également une meilleure infiltration des eaux. Les problématiques d'inondations ponctuelles remontées seront traitées dans le projet.

#### • **Sur les commerces**

Le développement commercial, demandé, relève de l'initiative privée. Toutefois, le réaménagement de la place pour la rendre attractive peut également favoriser la création et la diversification de nouveaux commerces.

Des places de stationnement minute sont prévues dans le projet, et la création d'autres places vont être étudiées dans le cadre de la requalification de la rue Gallieni au droit du parking d'Auchan. La création de places « livraison », en plus de celles prévues, pourrait être envisagée si l'espace et les conditions le permettent ; cela reste soumis à la faisabilité technique dans le cadre de la poursuite des études.

Le développement des terrasses envisagé tient bien entendu compte des déplacements : la piste cyclable indépendante, et le trottoir piéton ne seront pas impactés par ces terrasses.

Articuler le marché associatif, le parc et les divers équipements (jeux, loisir, sport...) sur un même espace est extrêmement contraignant, obère les possibilités de désimperméabilisation des sols, et ne permet pas un projet satisfaisant. Il s'avère préférable de réfléchir à une autre solution de relocalisation du marché associatif, actuellement sur le parking Auchan, dans le quartier, si cela devenait nécessaire à terme.

Il est précisé que le parking du supermarché est privé ; Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac ont informé le groupe Auchan du projet sur la place afin que la meilleure intégration possible du parking puisse être envisagée.

#### • **Sur les mobilités**

L'état et l'étroitesse des trottoirs sont des sujets partagés et des objectifs prioritaires. Les trottoirs seront complètement repensés, refaits et élargis dans le cadre du projet, afin d'être fonctionnels, accessibles aux PMR, déployer une belle ampleur paysagère, mais aussi de sécuriser et rendre plus confortables les déplacements piétons (flux piétons et flux vélos séparés). Les différentes suggestions faites nécessitent des études techniques pour vérifier leur faisabilité mais aussi leur efficacité.

Pour les cyclistes, l'objectif du projet est de permettre un cheminement sécurisé avec des voies dédiées et ainsi éviter le conflit cycle/voiture et cycle/piéton en continuité avec les pistes cyclables existantes. Il en est de même pour le stationnement des cycles qui devra également être repositionné pour fluidifier les circulations.

Les standards du ReVE seront mis en place sur les nouvelles pistes cyclables ReVE. Les aménagements sont étudiés en analysant les propositions faites par le public.

Pour ce qui est des transports en commun, le sujet de la ligne 1 est revenu à plusieurs reprises dans les contributions et questions. Il dépasse largement le cadre de la place Mondésir. Il s'inscrit dans la délégation de service public des transports en commun sur l'agglomération.

Sur la place et ses abords immédiats, la poursuite des études vise à dégager les meilleures options possibles pour un service rendu à l'utilisateur qui soit confortable.

Le principal enjeu du projet est de faire de cet espace une place urbaine. En ce sens, il s'agit d'optimiser les aménagements permettant la circulation automobile en conservant la fluidité de celle-ci.

Un carrefour à sens giratoire, ce qui est déjà en partie l'existant sur la place, nécessiterait de consommer beaucoup d'espace, ne permettant ainsi pas de réaménager le reste de la place sauf à la marge. Des modélisations de trafic ont été faites en amont sur plusieurs types de

carrefour. Il en est ressorti que le carrefour en croix est celui offrant le meilleur fonctionnement.

Ce projet vise également à réduire les itinéraires de shunt, et donc à supprimer la circulation de transit dans les petites rues, qui doivent rester dédiées aux riverains. Un itinéraire de shunt n'existe que s'il fait gagner du temps à ceux qui l'empruntent.

L'accès à la rue Guynemer et aux rues alentour suppose un détour pour certains riverains ; modifier le sens de circulation d'une des rues situées entre l'avenue d'Arès et l'avenue de la République pourrait être étudié, afin de raccourcir le détour et éviter une rue avec une école. D'autres rues sont à double sens et permettent des accès différents. En revanche, les riverains de la rue Guynemer pourront bénéficier d'une rue à la circulation apaisée, et adaptée à son gabarit étroit.

Il n'a pas été prévu, dans le projet, de changement des sens de circulation existants.

Le projet prévoit la création de places de stationnement « minute », ou à durée « limitée », afin de favoriser le turn over et éviter les véhicules ventouses. Cela permettra notamment de proposer du stationnement, y compris PMR, pour l'activité commerciale.

Les différentes propositions faites par public pourront être analysées dans le cadre des études en cours, et intégrées, si elles s'avèrent faisables au stade suivant du projet.

Il est précisé que la rue Gallieni (entre la place Mondésir et la rue du Béarn), hors périmètre du présent projet mais néanmoins très liée, va faire l'objet d'une étude en vue de sa requalification (trottoirs, places de stationnement).

### ***La confirmation de la réalisation de l'aménagement***

L'opportunité de réaménager la place Mondésir n'a, de manière générale, pas été remise en cause.

Les contributions recueillies dans le cadre de la concertation sont globalement favorables au projet, même si on en enregistre une ou deux qui s'interrogent sur la nécessité de faire le projet compte tenu des désagréments du chantier de réaménagement. Quelques participants ont fait part de leur incompréhension voire de leur désaccord sur certains éléments du projet, ou demandent des précisions.

Ces contributions ne sont pas de nature à remettre en cause le projet mais participent au contraire à sa construction.

Compte tenu des réponses apportées par Bordeaux Métropole, et des adaptations portées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération de réaménagement de cette place.

La concertation a permis de nourrir les études et de proposer un projet, au stade des études dites préliminaires. Les caractéristiques essentielles du projet (programme), son périmètre et les objectifs initiaux annoncés dans le cadre de la concertation sont traduits dans ce plan, qui a été support de réflexions avec la population lors des différents temps de participation proposés, et qui intègre d'ores et déjà certaines adaptations portées par la concertation.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants, R103-1 et L300-1 ;

**VU** la délibération n° 2024/94 du 2 février 2024, relative à l'ouverture et aux modalités de la concertation ;

**VU** l'arrêté n° 24METAJPP00126 du 14 février 2024 portant ouverture de la concertation, et fixant la date d'ouverture et les modalités de concertation ;

**VU** l'arrêté n° 24METAJPP00485 du 4 avril 2024 complétant les modalités de concertation ;

**VU** l'arrêté n° 24METAJPP01132 du 8 novembre 2024 les modalités de concertation ;

VU l'arrêté n° 25METAJPP00339 du 9 avril 2025 fixant la date de clôture de la concertation.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que la concertation réglementaire du projet de réaménagement de la place Mondésir à Mérignac et Bordeaux s'est déroulée conformément aux modalités prescrites dans la délibération d'ouverture et les arrêtés, et que les habitants et usagers ont pu s'exprimer via les supports mis à leur disposition,

**CONSIDERANT** que la concertation, organisée sur la période du 12 mars 2024 au 15 mai 2025 inclus, a permis de recueillir les questions, les préoccupations et les attentes des personnes intéressées par le projet, et d'approfondir avec le public des propositions d'aménagement et la faisabilité des suggestions émises par le public dans la conception du projet,

**CONSIDERANT** qu'il convient, en application des dispositions de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation,

### **DECIDE**

**Article 1 :**

d'approuver le bilan de la concertation réglementaire relative au projet de réaménagement de la place Mondésir, sur les communes de Mérignac et de Bordeaux, tel que dressé en annexe,

**Article 2 :**

de tenir à la disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation sur le site de la participation de Bordeaux Métropole,

**Article 3 :**

de confirmer la réalisation de cette opération dans les caractéristiques présentées,

**Article 4 :**

d'autoriser Madame la Présidente à l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,